

Vidéoprotection : contrôle d'accès système d'alarme

RNCP37223 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	DSP — Diplôme de spécialisation professionnelle
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	24396
Code(s) ROME	K2503, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

CY CERGY PARIS UNIVERSITE · SIRET : 13002597600015

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme de spécialisation professionnelle est un diplôme situé au niveau 4 de la grille française de qualifications, et délivré par un établissement de l'enseignement supérieur après une formation d'une année après le baccalauréat. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré. Son accès est sélectif. Sa finalité première est l'insertion professionnelle immédiate. De ce fait il atteste un ensemble de compétences correspondant à une cible professionnelle, et comprend un volume important de mise en situation professionnelle.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conception de réseaux informatiques et électriques d'un système de sûreté
- Installation de réseaux informatiques pour un système de sûreté
- Installation d'un système de sûreté
- Réalisation de la maintenance
- Négociation et commercialisation d'un système de sûreté
- Suivi de de projets d'installation d'un système de sûreté
- Mise en conformité avec la réglementation relative à la vidéoprotection

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et/ou en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.

Communiquer à l'écrit et à l'oral en contexte professionnel

- Rédiger un texte, compte rendu, projet, lettre selon les normes de la communication et de l'usage de la langue.
- Prendre la parole en contexte professionnel en respectant les codes et usages.
- Communiquer dans une langue étrangère.
- Se servir des outils numériques en lien avec un champ professionnel.

Compétences spécifiques

Conception de réseaux informatiques et électriques d'un système de sûreté

- Identifier et définir la solution technique « réseau informatique » répondant au besoin client
- Identifier et définir la solution technique « électrique » répondant au besoin client
- Identifier et définir la solution technique « génie civil » répondant au besoin client
- Concevoir et documenter le schéma « réseau informatique » d'un système de sécurité
- Concevoir et documenter le schéma « électrique » d'un système de sécurité

Installation de réseaux informatiques pour un système de sûreté

- Connecter un équipement numérique au réseau IP
- Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale
- Installer et configurer les équipements réseau
- Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé

Installation d'un système de sûreté

- Installer les équipements d'un système de sûreté
- Mettre en service les équipements d'un système de sûreté
- Paramétrer les équipements sur le réseau
- Réceptionner le système de sûreté

Réalisation de la maintenance d'un système de sûreté

- Réaliser la maintenance préventive d'un système de sûreté
- Réaliser la maintenance corrective d'un système de sûreté

Négociation et commercialisation d'un système de sûreté

- Identifier les besoins fonctionnels d'un client
- Identifier les besoins techniques d'un client
- Synthétiser les besoins afin de définir une offre commerciale
- Sélectionner les produits adéquates afin de répondre aux besoins du client
- Etablir une offre commerciale

Suivi de projets d'installation d'un système de sûreté

- Mettre en place le planning défini
- Commander, réceptionner, stocker et installer le matériel
- Définir les ressources nécessaires au projet en fonction de leurs compétences
- Suivre le planning « matériel »
- Suivre le planning « ressources »

Mise en conformité avec la réglementation relative à la vidéoprotection

- Connaître les principaux articles de loi liés à la vidéoprotection
- Connaître les enjeux et objectifs de la loi de 1995 et de 2006
- Connaître l'importance des écrits et leurs conséquences juridiques
- Rédiger une main courante
- Maîtrise du tracking par système de vidéoprotection

Blocs de compétences

RNCP37223BC01 — Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle.
- S'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue

RNCP37223BC02 — Communiquer à l'écrit et à l'oral en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rédiger un texte, compte rendu, projet, lettre selon les normes de la communication et de l'usage de la langue.
- Prendre la parole en contexte professionnel en respectant les codes et usages.
- Communiquer dans une langue étrangère.
- Se servir des outils numériques en lien avec le champ professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37223BC03 — Concevoir des réseaux informatiques et électriques d'un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier et définir la solution technique « réseau informatique » répondant au besoin client
- Identifier et définir la solution technique « électrique » répondant au besoin client
- Identifier et définir la solution technique « génie civil » répondant au besoin client
- Concevoir et documenter le schéma « réseau informatique » d'un système de sécurité
- Concevoir et documenter le schéma « électrique » d'un système de sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue

RNCP37223BC04 — Installer des réseaux informatiques pour un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connecter un équipement numérique au réseau IP
- Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale
- Installer et configurer les équipements réseau
- Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37223BC05 — Installer un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

- Installer les équipements d'un système de sûreté
- Mettre en service les équipements d'un système de sûreté
- Paramétrer les équipements sur le réseau
- Réceptionner le système de sûreté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37223BC06 — Assurer la maintenance d'un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la maintenance préventive d'un système de sûreté
- Réaliser la maintenance corrective d'un système de sûreté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37223BC07 — Négocier et commercialiser un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les besoins fonctionnels d'un client
- Identifier les besoins techniques d'un client
- Synthétiser les besoins afin de définir une offre commerciale
- Sélectionner les produits adéquates afin de répondre aux besoins du client
- Etablir une offre commerciale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37223BC08 — Suivre des projets d'installation d'un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en place le planning défini
- Commander, réceptionner, stocker et installer le matériel
- Définir les ressources nécessaires au projet en fonction de leurs compétences
- Suivre le planning « matériel »
- Suivre le planning « ressources »

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37223BC09 — Se mettre en conformité avec la réglementation relative à la vidéoprotection

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître les principaux articles de loi liés à la vidéoprotection
- Connaître les enjeux et objectifs de la loi de 1995 et de 2006
- Connaître l'importance des écrits et leurs conséquences juridiques
- Rédiger une main courante
- Maîtrise du tracking par système de vidéoprotection

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité de cet emploi consiste à exercer ses missions au sein de sociétés spécialisées en sûreté, ou de sociétés dans le domaine de l'électricité générale ayant une activité en sûreté.

La taille de ces sociétés peut varier selon le développement de celles-ci et le fait qu'elles gèrent, ou non, d'autres types d'activités.

L'activité s'effectue généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'équipe, chef de projet, ...).

- 80.10 : Activités de sécurité privée

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Installateur de système de sûreté
- Agent d'intervention sur un système de sûreté
- Technicien d'installation de système de sûreté
- Technicien système de sûreté
- Agent de maintenance de système de sûreté
- Technicien de maintenance d'un système de sûreté

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 128 €
Selon la branche	6 000 € – 10 883 €

Prise en charge	Branches concernées
9 128 €	Valeur par défaut · 205 branches
10 883 €	CPNE Casinos, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEF du golf
7 075 €	CPNEFP de la Prévention Sécurité, CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
9 497 €	CPNEF de l'Exploitation cinématographique et de la Distribution de films
8 759 €	CPNEF de l'audiovisuel
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Insertion professionnelle des diplômés

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37223/>